

Ministère de l'Éducation Nationale

Ecole Normale Supérieure (ENSup)



DER : Physique –Chimie

Master Physique S3

2018-2019

Morale professionnelle

THEME:

Préparé par :

El-hadj DICKO

Professeur :

Mme. Traoré Rebeka BAYOKO

Plan de l'exposé

Introduction

- I. La discipline du maître**
- II. L'autorité du maître**

Conclusion

Bibliographie

Objectifs

A la fin de cet exposé, le jeune maître doit être capable de :

- Savoir se comporter en classe avec les élèves ;
- Prendre des dispositions face à des situations d'indiscipline.

Introduction :

Les enseignants qui embrassent le métier par vocation semblent se faire de plus en plus rares. Les difficultés de la vie et l'absence d'autres perspectives encourageantes pour la plus part des jeunes sont aujourd'hui les facteurs les plus déterminants dans le choix de la carrière. Pour juguler un phénomène de banalisation fort préjudiciable à l'exercice du métier, il est utile de redécouvrir les attentes immenses de la société, les valeurs et les vertus majeures qui inspirent et soutiennent la conduite quotidienne du bon enseignant.

I. La discipline du maître :

1) Définition et But :

La discipline est l'ensemble des mesures adoptées pour assurer l'ordre, le travail et la moralité à l'école. « Ce n'est pas un but. Le but, c'est l'ordre, un certain ordre à différencier de l'aplatissement de l'individu devant la crainte de la violence ; un ordre accepté, fait de concessions et d'harmonie, fondé sur les limites naturelles de la liberté et permettant à chacun d'exercer ses propres droits jusqu'aux frontières des droits d'autrui. » (Dumas.) La discipline vise à apprendre aux enfants à se diriger eux-mêmes, en leur faisant contracter de bonnes habitudes. Elle concerne le maître tout autant que l'élève. S'il demande de la ponctualité, de l'ordre, du soin, il sera lui-même ponctuel, ordonné, soigneux.

2) Nécessité et avantages :

Les plus belles qualités intellectuelles et morales du maître seront annihilées s'il n'arrive pas à s'imposer dans sa classe. Il y a un minimum d'ordre, de silence et de discipline absolument indispensable pour faire une classe sérieuse.

La discipline est nécessaire dans une école pour assurer le succès des études et la formation morale des enfants. Quand l'ordre règne, quand le règlement est observé, le travail devient plus facile et fructueux et les progrès sont rapides. Sans discipline, le travail en commun est impossible. La discipline doit être d'autant plus forte que les élèves sont plus nombreux, et c'est souvent le cas dans nos classes africaines.

Il ne faudrait pas cependant attacher trop d'importance à la discipline extérieure, au système des « Bras croisés » et du silence absolu. « Ces formes spectaculaires du caporalisme sont inefficaces. Elles compriment, dessèchent à l'obéissance passive et aboutissent à la résignation. La satisfaction spectaculaire

coûte cher en énergies gâchées » (Dumas). Ce qui importe surtout, c'est que l'élève s'habitue progressivement à une discipline raisonnable, volontaire, consentie, qu'il sente la nécessité de se soumettre à un règlement sage, établi pour son bien. Quand pendant six ou sept ans, l'enfant s'est plié à un règlement, s'est astreint à un travail régulier, à une ponctualité rigoureuse, il a acquis des habitudes précieuses qui lui seront d'un grand secours dans la vie.

3) Discipline plus nécessaire que jamais :

Cette discipline indispensable pour la bonne marche de l'école est aujourd'hui plus nécessaire que jamais, car le Mali passe par une crise d'autorité. Les parents, jadis savaient commander à leurs enfants, et ils étaient obéis. Cette autorité était rude, mais elle était indiscutée. Il faut bien constater maintenant que trop de parents ne commandent plus, l'autorité familiale est en nette régression et nos écoliers, s'ils ne méprisent pas encore leurs parents, rejettent de plus en plus leur autorité. C'est au maître de réagir, à se faire obéir d'abord, puis à enseigner aux enfants, par une solide éducation morale, le respect qu'ils doivent à l'autorité, tant civile que familiale.

II. L'autorité du maître :

1) Définition et nécessité :

L'autorité du maître est le pouvoir qu'il a de s'imposer aux élèves, de se faire obéir par eux. Elle prend son véritable sens lorsqu'elle permet une libération, on commande à l'enfant pour son bien. En dehors de cette visée, l'autorité est un mot vide de tout contenu. On ne commande pas pour commander, pour éprouver la satisfaction malade d'être obéi.

L'autorité n'est pas une qualité particulière, mais une résultante dans laquelle on rencontre des qualités comme l'amour désintéressé, le respect, la confiance, la fermeté, la justice, la compétence. Tout maître qui veut devenir un homme d'autorité doit s'efforcer, la justice, la compétence. Tout maître qui veut devenir un homme d'autorité doit s'efforcer d'acquérir ces qualités, car il n'y a pas d'influence éducative féconde sans autorité.

C'est par sa valeur intellectuelle et surtout sa valeur morale que le maître inspire confiance et respect. La véritable autorité est d'essence morale. Ce n'est ni l'extrême sévérité, et moins encore la brutalité, qui donnent au maître de l'ascendance sur ses élèves.

2) Les principales conditions de l'autorité :

L'autorité dont jouit le maître tient à des qualités physiques, intellectuelles aussi bien que morale.

Les qualités physiques : Le maître doit avoir une tenue correcte, une diction nette, un regard assuré et une santé robuste.

Les qualités intellectuelles : Le maître doit avoir une observation pénétrante, une attention soutenue, une curiosité vive, une bonne mémoire. A cela il faut ajouter un esprit ordonné, méthodique et une élocution facile pour capter son auditoire, l'intéresser et retenir son attention sans le fatiguer.

Les qualités morales : Elles sont essentielles et indispensables. Le maître doit être un exemple de pureté de vie, politesse, de loyauté, de tolérance, etc.... La fermeté, la justice et l'impartialité sont des conditions indispensables à l'autorité.

- ***La Fermeté :*** il faut maintenir les ordres donnés, punir toute faute grave, surtout s'il y a préméditation. Après avoir recommandé une chose juste, le maître ne transigera pas. Les élèves n'aiment pas la faiblesse, le laisser-aller.
- ***La justice et l'impartialité / les mêmes règles pour tous :*** Rien ne nuit à l'autorité plus que des petits préférés. Tous les enfants doivent être pris sur le même pied d'égalité. Il n'y a ni fils de paysan, ni fils de commerçants ou de militaire. L'école est une grande famille dans laquelle les élèves doivent se considérer comme égaux. Chaque élève doit être jugé selon son travail, son comportement.

Conclusion :

Lorsqu'un maître a des préférences, son prestige est atteint, non seulement auprès de ceux qui ne bénéficient pas d'attentions particulières, mais aussi auprès des préférés qui finissent par n'avoir que mépris pour un tel maître. Il se trouve que le sentiment de justice est inné chez l'enfant.

La discipline en classe dépend de l'autorité personnelle du maître. Cette discipline est en général imposée aux élèves par le maître qui détient l'autorité.

Bibliographie :

- *Cours de législation scolaire et de morale professionnelle de M. KASSOGUÉ Oumar, professeur de psychopédagogie à l'I.F.M Tiéman Coulibaly de Kayes ;*
- *Cours de législation scolaire et de morale professionnelle de M. Ahmed Ag Raïma, professeur de psychopédagogie à l'I.F.M de Kangaba ;*
- Ancien exposé de morale professionnelle.